

Crèche-UAPE L'Ile aux Enfants – CP 202 – 1870 Monthey

• **Inscription de notre enfant en UAPE (1H) à la rentrée 2024**

Nom de l'enfant Prénom

Indiquer « x » pour horaire fixe et « sh » pour horaire variable
Fréquentation minimum de 2x/semaine sur 2 jours différents

Placement pendant la scolarité			Placement pendant les congés scolaires (hors vacances)			
Minimum : • 2 x/semaine • 2 jrs diff.	Période Matin	Période Midi			Après- midi	
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						

Matin		Midi		Journée	

NB: Les écoliers 1H ont congé les après-midis ainsi que le mercredi toute la journée. Les tarifs de placement pendant ces périodes sont plus élevés que ceux pendant la scolarité.

Taux d'accueil minimum si fréquentation sh :

(Ex. : 2 jours/sem. ou 3 midis + 3 après-midis/sem. ou 2 matins/sem. etc.)

**Date d'accueil
souhaitée**

dès la rentrée scolaire du lundi 19 août (1^{er} jour d'accueil en fonction de l'inscription)

autre date :

- les contrats prennent effet au 1^{er} jour du mois, dès l'intégration de l'enfant
- seules les semaines de scolarité sont prises en compte dans le calcul du coût de pension mensuel (38 semaines)



Merci de vous assurer que ce nouvel horaire figure sur l'attestation de l'employeur en vigueur. À DÉFAUT, ET POUR QUE CE NOUVEL HORAIRE SOIT RECEVABLE, JOINDRE SVP UNE NOUVELLE ATTESTATION.

Les nouvelles conditions entreront en vigueur le **1^{er} août 2024**.

Remarques éventuelles :

Date **Signature**

Retour à : **service.enfance@monthey.ch** (Ø photo) ou par poste à **Service de l'Enfance - CP 202 - 1870 Monthey**.

Délai : VENDREDI 16 FÉVRIER 2024

Nous restons volontiers à disposition pour des questions ou des compléments d'information (024/475 70 20)